



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2902

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Nouveau centre aquatique du Loup Pendu - Raccordement au réseau de chaleur en maîtrise d'ouvrage interne - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2902**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Nouveau centre aquatique du Loup Pendu - Raccordement au réseau de chaleur en maîtrise d'ouvrage interne - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole de Lyon exerce de plein droit, en lieu et place des Communes situées sur son territoire, la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole s'est donc substituée de plein droit à la Commune de Rillieux la Pape en tant qu'autorité délégante du service public de chauffage urbain de Rillieux la Pape.

Ce service public de chauffage urbain est un service public à caractère industriel et commercial. Il a pour objet la distribution collective de chaleur et la production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments d'habitation collective et individuelle ainsi que les bâtiments administratifs et commerciaux situés sur le territoire de la Commune.

Ce réseau de chaleur est exploité aujourd'hui via 2 conventions de délégation de service public (DSP), l'une conclue avec le groupement Engie (mandataire)/Ambréa (Valorly) et l'autre conclue avec la société Valorly. Le contrat Valorly a pour objet essentiel la vente en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape. Ce contrat ne concerne que peu d'abonnés directs. Il arrive à terme le 30 juin 2019.

Le centre aquatique du Loup Pendu est actuellement raccordé au réseau de chaleur exploité dans le cadre de la DSP accordée à Valorly. Un nouveau centre aquatique va être construit sur la même parcelle et l'ancien bâtiment sera détruit. La mise en service du nouveau centre aquatique est prévue en octobre 2019. Il est prévu que le nouveau centre aquatique, à l'instar de l'ancien, soit raccordé au réseau de chaleur. Les travaux de raccordement doivent donc être réalisés pendant l'actuel contrat de DSP, mais le nouveau centre aquatique ne sera pas alimenté en chaleur avant la fin du contrat, sauf pour des essais techniques ponctuels.

Ainsi, eu égard au chevauchement de la période de réalisation des travaux entre le contrat de DSP en cours et le futur contrat (quel que soit le mode de gestion retenu) et en accord avec Valorly, il est proposé que la Métropole réalise ces travaux en maîtrise d'ouvrage interne.

Les travaux de raccordement à réaliser par la Métropole consistent en la réalisation d'un piquage sur le réseau haute pression existant, la mise en place de canalisations entre le réseau existant et la sous-station du nouveau centre aquatique, y compris tous les équipements nécessaires (fosse à vannes, etc.) et la mise en place du poste de livraison. Le montant de ces travaux, y compris la phase conception, est estimé à 125 000 € HT. Une recette du même montant sera perçue auprès du centre aquatique.

Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire est donc de 125 000 € HT à individualiser sur le budget annexe du réseau de chaleur ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le raccordement du nouveau centre aquatique du Loup Pendu à Rillieux la Pape au réseau de chaleur en maîtrise d'ouvrage interne.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P31 - Energie, pour un montant de 125 000 €HT en dépenses et de 125 000 HT en recettes à la charge du budget annexe du réseau de chaleur, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 €HT en dépenses en 2018,
- 105 000 €HT en dépenses et 125 000 €HT en recettes en 2019,

sur l'opération n°3P31O5594.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**